



**RAPPORT POUR LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Du 20 novembre 2025**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'ORGANISATION DE SPECTACLES TAURINS ET TRADITIONNELS
DANS LES ARENES D'ARLES 2024 - 2028**

**RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER
EXERCICE 2024**

PREAMBULE

Par délibération n°DEL_2023_0247 du Conseil municipal du 24 novembre 2023, la Ville d'Arles a attribué la concession de service public pour l'organisation de spectacles taurins traditionnels dans les Arènes d'Arles à la société par actions simplifiée LUDI ARLES ORGANISATION, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Un avenant n°1 a été signé le 28 février 2025, approuvant deux modifications dans l'exécution du contrat au cours de l'exercice 2024 : l'une concernant le changement de torero pour la Goyesque de la feria du Riz : Roca Rey remplacé par un mano a mano entre Enrique Ponce et Sébastien Castella ; l'autre concernant le remplacement de la course de Tau par une course camarguaise de l'école taurine.

Le nouveau contrat de concession prévoit, dans sa 7^{ème} partie, que, conformément aux dispositions de l'article L3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire produit un rapport comportant les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité de service. Ce rapport doit permettre à la ville d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le concessionnaire a fourni un rapport technique, un rapport financier et une analyse de la qualité de service pour l'exercice 2024. Cet exercice est le premier du nouveau contrat de concession, synthétisé dans le présent rapport.

1ere partie : Informations réglementaires

I – LES DONNEES COMPTABLES : (article R3131-3-1° du code)

a) *Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité*

analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

Le compte de résultat est fourni, retraçant les comptes de l'exercice :

Le résultat net comptable est une perte de 242 842 euros.

Cette perte est supérieure à celle de l'exercice 2023 (-65 834 euros), et concourt à un déficit fiscal cumulé de 716 121 euros pour la société Ludi Arles Organisation.

Les dépenses sont imputées directement ou selon une répartition analytique dépendant des spectacles. Le mode de répartition analytique est joint en annexe du rapport.

Il n'y a pas de charges de structure.

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

Le préambule aux annexes légales rappelle les règles et méthodes comptables appliquées, à savoir la continuité de l'exploitation ; la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; l'indépendance des exercices.

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

Sans objet

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

L'article 6 de la 3^{ème} partie du contrat prévoit des obligations partagées entre le Concessionnaire et le Concédant :

- Le concessionnaire assure la remise en état du bois anti-dérapant des gradins métalliques et, le cas échéant, son remplacement à qualité identique, conformément aux fiches techniques annexées au contrat (annexes 5).
- Un plan annuel de travaux réalisés par le Concessionnaire, s'inscrivant dans un programme global de 60 000 euros HT est établi pour la durée totale du contrat.
- Ce programme comportera au minimum 30 000 euros HT de fourniture de matériel par le Concessionnaire, pour la durée du contrat.

Pour l'exercice 2024, le Concessionnaire a installé pour 8 543 euros HT de plateaux anti-dérapants pour les gradins.

(voir dernière partie du présent rapport)

L'article R3131-4-1° du code précise dans les cas de concessions de service public que le rapport comprend également :

a) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

Les mouvements d'actif immobilisé de l'exercice sont détaillés et retracent les montants des comptes d'immobilisation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

- installation d'une alarme anti-intrusion dans plusieurs locaux mis à disposition dans l'amphithéâtre, pour un montant de 4 004,36 euros HT ;

- achat de PDA (Personnal Digital Assistant) pour faciliter l'encaissement des billets et pour éviter d'avoir à les louer, pour un montant de 11 899,86 euros HT.

b) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

Sans objet.

c) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

Biens de retour : biens meubles ou immeubles qui résultent d'investissements du concessionnaire et qui sont nécessaires au fonctionnement du service public.

Détail des immobilisations :

* investissements liés aux travaux sur le monument, pour 32 786 euros HT.

* climatisation du bureau de location : facture de SARLU BONANNI, pour 2 000 euros HT.

* alarme Domes dans les locaux mis à disposition : 4 004 euros HT.

Biens de reprise : biens meubles ou immeubles qui ne sont pas remis au concessionnaire par la collectivité et qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du service.

* PDA (Personnal Digital Assistant) pour 11 900 euros HT.

* matériel de transport pour 5 250 euros HT.

* matériel informatique pour 30 837 euros HT.

d) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public ;

- le personnel titulaire de la société, composé de quatre employés salariés et deux dirigeants.

II – UNE ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : (article R3131-3-2° du code)

Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

Le concessionnaire fournit un petit document dans lequel il analyse rétrospectivement l'exercice écoulé :

- Situation économique très difficile, avec une perte importante de 242 842 euros, principalement due à une fréquentation inférieure aux prévisions : en effet, Pâques était cette année fin mars, sans période de vacances scolaires, et juste après une dizaine de jours de météo très mauvaise, entraînant une forte baisse des ventes de places.
- La feria du Riz a connu de belles prestations avec la dernière corrida d'Enrique Ponce et la présence de Sébastien Castella, mais la météo très venteuse du dernier jour a découragé le public.
- Le Concessionnaire constate une baisse régulière de la fréquentation des spectacles du lundi après-midi de la feria de Pâques et du dimanche après-midi de la feria du Riz, car le public ne reste pas dans la ville, et regagne son domicile au plus tôt.
- Les trois novilladas n'ont pas attiré le public et ont généré des pertes financières.
- De même, il constate une baisse dans la fréquentation des spectacles d'été, surtout en juillet, et ce malgré une volonté de diversification et innovation, qui se poursuivra pour 2025.
- Au terme de cet exercice décevant, le Concessionnaire espère que la tendance positive de la feria de Pâques 2025 se poursuivra tout au long de cet exercice.

L'article R3131-4-2° du code précise dans les cas de concessions de service public que le rapport comprend également :

Une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Les tarifs pratiqués lors de cet exercice sont joints au rapport technique.

Les tarifs pratiqués sont ceux proposés dans le dossier d'offre de la concession et approuvés par le contrat.

Ils consistent en un barème par type de spectacle et par catégorie de places (selon le Plan de location de l'Amphithéâtre), pour les places individuelles ; ainsi que des formules d'abonnements pour les férias.

Il existe aussi un abonnement Tendido Jeune pour les moins de 25 ans, et des « passeports priviléges » pour les résidents arlésiens retraités de plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.

Les autres recettes d'exploitation sont principalement : recettes publicitaires (29 942 euros) ; prestations de services (5 192 euros) comme l'organisation de manifestations pour des tiers ; vente de toros pour l'abattoir (20 661 euros) ; sponsoring sur les billets (14 425 euros) ; location de la buvette (9 257 euros).

III – COMPLEMENTS D'INFORMATION DEMANDES : partie 7 du contrat

- Le prix des places par spectacle : fourni, à travers les détails de la billetterie.
- L'état des fréquentations par spectacle, par férie et par catégorie de places et chiffres d'affaires correspondant : fourni, à travers les détails de la billetterie.
- L'état des abonnements par catégorie de places : fourni, à travers les détails de la billetterie.
- L'état des invitations délivrées à l'année et par spectacle et par catégorie de places : fourni, à travers les détails de la billetterie : voir tableau ci-dessous :

| Spectacle | Date | Nombre d'invitations « Mairie » |
|--|-------|------------------------------------|
| Course camarguaise vendredi 16h30 | 29/03 | 263 |
| Novillada samedi 11h | 30/03 | 263 |
| Corrida samedi 16h30 | 30/03 | 263 |
| Novillada dimanche 11h | 31/03 | 263 |
| Corrida dimanche 16h30 | 31/03 | 263 |
| Corrida de rejón lundi 11h | 01/04 | 263 |
| Corrida lundi 16h30 | 01/04 | 263 |
| Cocarde d'Or | 01/07 | 263 |
| Course camarguaise vendredi 18h | 06/09 | 263 |
| Corrida goyesque samedi 17h | 07/09 | 263 |
| Novillada sp dimanche 11h | 08/09 | 263 |
| Corrida dimanche 17h | 08/09 | 263 |
| Total invitations « Mairie » | | 3 156 |
| Total invitations « Arènes » et « partenaire » | | 2 756 |
| Total entrées 2024 | | 68 166 |
| Pourcentage d'invitations sur total entrées | | 8,67% |

Le total des invitations sur l'ensemble des spectacles, « invitations Arènes », « invitations partenaires », « divers » (callejon) et « invitations Mairie » est de 5 912, sur un total de 68 166 places, ce qui représente 8,67% du total des entrées pour l'année 2024.

- Le compte de résultat : fourni. Le bilan détaillé et ses annexes : fournis. La balance générale des comptes : fournie.
- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes : fourni. Le rapport du Commissaire aux comptes indique qu'à la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, mais que la société a engagé des mesures pour redresser sa situation

financière, sans toutefois que cela puisse garantir avec certitude sa capacité à poursuivre l'exploitation.

- Le procès-verbal de l'assemblée générale statuant sur les comptes ainsi que sur le rapport de gestion : fourni.
- Le compte de résultat analytique par féria, pour les courses camarguaises de l'été, pour les spectacles d'été : détail des dépenses et des recettes : le tableau de clé de répartition permettant l'imputation des dépenses et des recettes a été fourni.
- Le compte de résultat analytique pour les activités complémentaires : détail des dépenses et des recettes : sans objet.

IV – DONNEES CHIFFREES DE L’EXERCICE 2024 :

Le capital social est de 300 000 euros.

L’Assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2025 prend acte qu’aucun dividende n’a été distribué au cours des trois derniers exercices ; que les comptes de l’exercice ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal ; et qu’aucune convention réglementée n’a été conclue au cours de l’exercice.

L’Assemblée générale donne quitus à la Présidente de l’exécution de son mandat pour l’exercice écoulé.

Le montant de la trésorerie en fin d’exercice s’élève à 44 430 euros.

Le compte de résultat de l’exercice détaille les produits (2 114 843 euros) et les charges (2 357 685 euros) de l’exercice, générant une perte de 242 842 euros. L’Assemblée Générale décide d’affacter cette perte en report à nouveau, portant celui-ci à -435 707 euros.

1) Chiffre d'affaires :

Le concessionnaire a organisé :

- La feria de Pâques : 7 spectacles : conforme au cahier des charges
- Vendredi après-midi : course camarguaise :
- Samedi : novillada le matin et corrida l’après-midi
- Dimanche : novillada le matin et corrida mixte l’après-midi
- Lundi : corrida de rejón le matin et corrida l’après-midi.

- La feria du Riz : 4 spectacles : conforme au cahier des charges
- Vendredi après-midi : course camarguaise aux As
- Samedi : corrida goyesque
- Dimanche : novillada sans picador le matin et corrida l’après-midi.

- La Cocarde d’Or le 1^{er} juillet après-midi : conforme au cahier des charges.

- Les courses camarguaises au cours des mois de juillet et août, soit 13 courses, l’après-midi
- Le trophée de l’Avenir, souvenir Francis Espejo, le 17 juillet à 18h
- La grande finale course camarguaise, le 26 aout à 21h.

- 6 spectacles en nocturne, à 21h :
- Festival de tauromachie le 15 juillet
- Cheval Camargue, roi de l’Arène, le 22 juillet
- La Camargue aux arènes (spectacle équestre), le 29 juillet
- Course camarguaise, le 5 aout
- Recortadores, le 12 aout
- Trophée des gardians, le 19 aout.

Au total : 33 spectacles payants à l'amphithéâtre, conformément au cahier des charges, à l'offre du candidat lors de la procédure de passation de la concession, et à l'avenant n°1 (voir mention en préambule du rapport).

Cette programmation a permis d'enregistrer 68 166 spectateurs, pour **2 023 340 euros** de chiffre d'affaires de billetterie.

Evolution du chiffre d'affaires, du résultat et du total bilan entre 2023 et 2024 :

| en euros | 2023 | 2024 | variation en % | var. absolue |
|--------------------|-----------|-----------|----------------|--------------|
| chiffre d'affaires | 2 301 149 | 2 110 071 | -8,30 | -191 078 |
| résultat net | -65 834 | -242 842 | 268,87 | -177 008 |
| total bilan | 389 605 | 485 122 | 24,52 | 95 517 |

Le résultat net est une perte de – 242 842 € : la perte est très supérieure à celle de l'exercice 2023, d'un montant de – 65 834 €, perte pour la troisième année consécutive.

Les charges d'exploitation ont pourtant diminué par rapport à l'exercice 2023 (-12 128 euros), mais le montant des produits d'exploitation a baissé de 197 332 euros et ne couvre pas complètement les charges d'exploitation : le résultat d'exploitation est une perte de 246 954 euros.

L'augmentation du bilan est principalement due, à l'actif, à l'augmentation de créances clients et TVA au 31 décembre et de placements de trésorerie à court terme d'une part, et de montants de TVA non encore reversée à l'Etat au 31 décembre, ainsi que impôts et charges à payer, d'autre part, au passif. La trésorerie, à l'actif, et les fonds propres, au passif, ont diminué.

2) Fréquentation :

Statistiques de fréquentation de la saison 2024 dans les arènes d'Arles :

| | abonnés | guichet | total | abonnements et tendido | invités et exonérés | normal | réduit | total |
|---------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|---------------|--------------|---------------|
| TOTAL FERIA de Pâques | 1 944 | 30 272 | 32 216 | 7 308 | 3 276 | 21 275 | 357 | 32 216 |
| TOTAL FERIA du RIZ | 642 | 15 958 | 16 600 | 3 749 | 1 712 | 11 015 | 124 | 16 600 |
| Spectacles nocturnes | 0 | 5 149 | 5 149 | 0 | 125 | 4 136 | 888 | 5 149 |
| Courses camarguaises | 26 | 8 434 | 8 460 | 26 | 266 | 6 506 | 1 662 | 8 460 |
| TOTAL ETE AUX ARENES | 0 | 13 583 | 13 609 | 26 | 391 | 10 642 | 2 550 | 13 609 |
| COCARDE D'OR | 26 | 5 715 | 5 741 | 26 | 533 | 5 033 | 149 | 5 741 |
| FINALE DU TROPHEE DES AS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL GENERAL | 2 638 | 65 528 | 68 166 | 11 109 | 5 912 | 47 965 | 3 180 | 68 166 |

La fréquentation totale s'élève à 68 166 spectateurs, niveau comparable à celui de 2022, et qui était de 67 691 spectateurs. (Hors Finale du Trophée des As).

Le nombre moyen de spectateurs par spectacle est de 2 066.

44 080 personnes ont assisté à une corrida ou novillada, soit 65% de la fréquentation totale.

24 086 personnes ont assisté à une course camarguaise, soit 35% de la fréquentation totale.

Comparaison de la fréquentation des spectacles en 2024 par rapport à 2023 :

| | 2023 | 2024 | Evolution % |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| TOTAL FERIA de Pâques | 35 000 | 32 216 | -7,95 |
| TOTAL FERIA du RIZ | 14 046 | 16 600 | 18,18 |
| Spectacles équestres / nocturnes | 5 207 | 5 149 | -1,11 |
| Courses camarguaises | 9 126 | 8 460 | -7,30 |
| TOTAL ETE AUX ARENES | 14 333 | 13 609 | -5,05 |
| COCARDE D'OR | 5 706 | 5 741 | 0,61 |
| FINALE DU TROPHEE DES AS | 7 820 | | |
| TOTAL GENERAL | 76 905 | 68 166 | -11,36 |

La fréquentation est stable par rapport à l'exercice 2022, qui s'établissait à 67 691 spectateurs, exercice comparable puisque sans la Finale du Trophée des As, mais en baisse par rapport à 2023 pour pratiquement toutes les catégories de spectacles.

La feria de Pâques présente une fréquentation en recul, due à la date précoce de Pâques, précédée d'une période de mauvais temps, et au fait qu'on n'ait pas été en période de vacances scolaires. La progression apparente de la feria du Riz s'explique surtout par l'organisation d'un spectacle supplémentaire le vendredi après-midi, conformément au cahier des charges.

3) Décomposition du chiffre d'affaires par spectacle de la saison 2024 et comparaison par rapport à 2023 : Ce tableau retrace l'évolution de la fréquentation entre 2023 et 2024, et donne à peu près les mêmes tendances que l'évolution de la fréquentation, avec quelques nuances dues à la grille tarifaire.

| | 2023 | 2024 | Evolution % |
|----------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Total feria de Pâques | 1 204 275 | 1 125 987 | -6,50 |
| Total feria du Riz | 501 301 | 600 803 | 19,85 |
| Spectacles équestres / nocturnes | 69 482 | 70 664 | 1,70 |
| Courses camarguaises à 18h | 83 782 | 83 454 | -0,39 |
| Total été aux Arènes | 153 264 | 154 118 | 0,56 |
| Cocarde d'Or | 115 982 | 125 824 | 8,49 |
| Finale du Trophée des As | 168 677 | | |
| Total général | 2 143 499 | 2 006 732 | -6,38 |
| places OT | 26 997 | 16 608 | |
| Total Chiffre d'affaires | 2 170 495 | 2 023 340 | -6,78 |

Le coût moyen d'un spectacle est de 61 313 euros.

Le panier moyen (prix de la place moyenne) est de 29,68 euros (soit moins de 30 euros).

En résumé :

La feria de Pâques connaît une baisse de chiffre d'affaires (due à la date précoce, à la météo et à la période hors vacances scolaires).

La feria du Riz a connu une légère hausse, surtout en raison de l'organisation d'une course camarguaise supplémentaire le vendredi.

Les spectacles d'été : les courses camarguaises semblent un peu s'essouffler avec une fréquentation stagnante voire en baisse depuis 2017-2018. L'avenir est sans doute dans l'innovation des spectacles, tels que les olympiades des gardians ou les recortadores, pour attirer de nouveaux spectateurs. L'organisation de spectacles en nocturne permet la tenue de courses et spectacles en dehors des heures de grosse chaleur et génère de meilleurs taux de remplissage que les courses de l'après-midi, surtout en aout. Cependant, le Concessionnaire est tenu de respecter le règlement restrictif de la fédération française de la course camarguaise (FFCC), qui

impose, dans son article 125 que les « courses camarguaises se déroulant dans l'après midi ne pourront débuter après 18h » ... et « les courses dites Nocturnes définies à l'article 127 ne pourront débuter qu'à partir de 21h ». L'article 127 précise que lesdites « courses en pointes de nuit pourront être autorisées « exceptionnellement » par la FFCC » avec des animaux jeunes et sous conditions d'équipement et d'éclairage, du 15 juin au 31 aout.

La Cocardé d'Or a connu une bonne progression en termes de chiffre d'affaires.

4) Comptabilité analytique des spectacles :

La comptabilité analytique du concessionnaire répartit les charges de fonctionnement (frais de personnel, entretien, assurance, fournitures ...) selon des clés de répartition propres à chaque spectacle, par groupe de spectacles. Par exemple : pour la feria du Riz, la course camarguaise et la novillada représentent chacune 10% et la corrida du samedi : 45%, et celle du dimanche : 35%.

Cependant, le Concessionnaire n'a pas fourni le détail cette année, en raison de changement dans l'équipe chargée de la comptabilité.

5) Redevance municipale :

En application de l'article 5 de la 6ème partie, Redevance, du contrat de concession, une redevance annuelle est versée par le concessionnaire.

Cette redevance est composée de deux dotations :

- une part fixe correspondant à une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de **75 000** euros : titre n°2462 émis le 21 novembre 2024.
- une part variable correspondant à 1% du Chiffre d'Affaires HT de l'exercice : le montant du Chiffre d'Affaires HT s'élevant à 2 110 071,00 euros, un titre de recette a été émis à l'encontre de la SAS LUDI ARLES ORGANISATION pour un montant de **21 101,00** euros.

Le montant total de redevance s'élève à **96 101** euros pour l'exercice.

2^{ème} partie : le suivi de l'exécution du contrat

- Article 3 de la 1^{ère} partie : manifestations obligatoires : le Concessionnaire a respecté son engagement contractuel, par la tenue des salons du toro et l'organisation de 33 spectacles à l'amphithéâtre. Quelques évolutions ont eu lieu à la marge par rapport aux propositions de l'offre du candidat dans le cadre de la procédure de consultation, principalement dues à la conjoncture et non imputables au Concessionnaire. Deux modifications ont été actées par avenant n°1.
- Article 2 de la 2^{ème} partie : présentation des toros au public et présentation audiovisuelle publique : la présentation des cartels a eu lieu le 15 février 2024 au Mas de La Chassagne.
- L'article 3 de la 5^{ème} partie : coordination générale et échanges d'informations avec la Ville, précise qu'il « est attendu du Concessionnaire une parfaite collaboration avec la Ville et l'ensemble des services municipaux dans la gestion des espaces (Amphithéâtre et Corrales) et l'organisation des spectacles ».

Ainsi, les échanges doivent se faire tout au long de l'année, entre le Concessionnaire et la Ville, et principalement pour l'organisation des ferias, les mises à disposition et les obligations de maintenance et d'entretien. Une attention toute particulière doit être apportée par le Concessionnaire pour la réalisation des affiches des deux ferias de l'année, afin d'obtenir la validation préalable de la Direction de la Communication.

La fiche contacts recensant les coordonnées des différents intervenants Ville et Concessionnaire est remise à jour régulièrement (annexe 7 du contrat).

- L'article 5 de la 3ème partie détaille les obligations de nettoyage à la charge des deux parties, et notamment du Concessionnaire : celui-ci assure le nettoyage des locaux mis à disposition de façon permanente par le biais de son prestataire, la régie Regards, qui donne entière satisfaction tant pour l'intérieur du monument que les extérieurs (coursive, contours de l'amphithéâtre, escaliers et parvis).
- L'article 6 de la 3ème partie détaille les obligations de maintenance et entretien des sites : le Concessionnaire a la charge d'un certain nombre d'opérations de maintenance : groupe électrogène, remplacement des RIA, entretien de toutes les installations liées à son activité, comme les barrières, la piste, les burladeros, les gradins, le toril Mais aussi de la ligne téléphonique de l'Amphithéâtre, notamment pour l'infirmerie.

1) Travaux exécutés par la Ville en 2024, conformément à ses obligations :

- Travaux de plomberie – 22 992,00 € – *Camargue Plomberie Chauffage*
- Reprise des parois de séparation des sanitaires – 4 611,60 € – *Ferronnerie Gilles*
- Réfection des sanitaires – 2 304,00 € – *Camargue Plomberie Chauffage*
- Confortement ponctuel de la structure – 2 842,80 € – *Ferronnerie Gilles*
- Travaux de plomberie sanitaire – 7 020,00 € – *Camargue Plomberie Chauffage*
- Débroussaillage et entretien – 6 912,00 € – *Acrobat*
- Création de deux portes pour les sanitaires – 3 704,40 € – *Ferronnerie Gilles*
- Vidange de la fosse des eaux usées avant chaque feria

2) Travaux exécutés par le Concessionnaire

- Le Concessionnaire a installé pour 8 543 euros HT de plateaux anti-dérapants pour les gradins,
 - Peinture
 - Entretien annuel du groupe électrogène
 - Débouchage des eaux usées
 - Vidanges des fosses
 - Location de wc pour les ferias
- Divers : Participations de la Ville à l'entretien de la piste suite à l'organisation d'évènements :
 - Mandat 7711 du 05/08/2024 pour 120€ : prestation suite à l'évènement du 11 mai 2024 : passage de la flamme olympique.
 - Mandat 11312 du 07/11/2024 pour 120€ : remise en état de la piste du 18 au 20 octobre 2024 : lors de Monument'Arles, spectacle de feu.
 - Mandat 11450 du 12/11/2024 pour 180€ : remise en état de la piste du 19 octobre 2024 pour la manifestation « Octobre Rose ».
- Difficultés diverses de mise en œuvre liées à l'exécution de la première année du contrat :

Du point de vue de la Ville : gestion des potelets d'accès au contour de l'Amphithéâtre.

Du point de vue du Concessionnaire : son ressenti est que le contrat (et la Ville) lui attribue beaucoup de travaux d'entretien, engendrant beaucoup de dépenses ; alors que le Monument aurait besoin de plus de soins de la part de la Ville : pierres qui se descellent, pigeons qui nichent et qui dégradent les mortiers, accentuant les descellements des pierres, voûte qui menace de tomber... éternels problèmes de WC : bouchés, fermés ...notamment les PMR ...

Les visiteurs PMR ne peuvent faire le tour complet des coursives des arènes car ils se retrouvent coincés devant le bureau de location et doivent refaire le tour (un portillon / portique scellé ne permet plus le passage des fauteuils roulants ...).

Difficultés de mettre en œuvre les mises à disposition, notamment à l'amphithéâtre, pour se coordonner et faire passer l'information entre Ville et Concessionnaire, malgré l'identification des services référents sur la fiche contacts annexée au contrat.

Difficulté liée aux gladiateurs qui, après leur prestation (Ville) vont se doucher dans les locaux des raseteurs (Concessionnaire) : il convient que dorénavant, ils prennent leur douche dans les bungalows (Ville).

Entretien de la piste de l'amphithéâtre : à la charge de chaque utilisateur après usage.

La tenue de réunions régulières entre les services de la Ville et le Concessionnaire permettrait des échanges d'informations et la résolution de la plupart des difficultés.

- Perspectives 2025 : La fiche de gestion du monument Amphithéâtre d'Arles, réalisée par les services municipaux : Patrimoine et Bâtiments communaux, prévoit quatre projets de travaux pour 2025 et années suivantes :

Projet n°1 : mise aux normes et sécurisation des gradins
Projet n°2 : restauration des souterrains
Projet n°3 : restauration du balteus
Projet n°4 : création de nouveaux espaces d'accueil.

V – CONCLUSION

Le Concessionnaire a rempli ses obligations contractuelles tout au long de la temporaada :

Magazine Arles-Info n°272 de mai-juin 2024 : « Le bilan de la Feria de Pâques 2024, qui s'est tenue du 29 mars au 1er avril, a quelque chose de miraculeux. Alors que les prévisions météo promettaient une cascade d'annulations et une fréquentation en berne, toutes les corridas ont pu se tenir et les bodegas ont fait le plein vendredi et samedi soir. Les nouveautés comme le concours de peñas et la bandido à Trinquetaille ont trouvé leur public, tout comme la Chasse aux œufs qui a réuni 400 enfants dans le jardin d'été. De son côté, la direction des arènes a dénombré 31 000 spectateurs sur l'ensemble des spectacles taurins, tous couronnés par des triomphes, à l'image de celui du matador arlésien Juan Leal ».

Magazine Arles-Info n°274 de novembre-décembre 2024 : « Une Feria réussie. Le constat était unanime à l'heure du bilan de la Feria du Riz, qui s'est tenue du 6 au 8 septembre. La fréquentation est dans l'ensemble satisfaisante avec 16 500 personnes dans les arènes, soit 1 500 de plus que lors des deux précédentes éditions. Cela s'explique par l'étoffement de la programmation avec une course camarguaise le vendredi après-midi, mais aussi par le succès de la Goyesque, théâtre du triomphe d'Enrique Ponce pour ses adieux. Une corrida goyesque qui a été « la locomotive de cette Feria » souligne Jean-Michel Jalabert, premier adjoint au maire d'Arles. « Il y a eu beaucoup de monde en ville le samedi, avec notamment un retour de la clientèle étrangère ».

La programmation de qualité et mettant à l'honneur tous les types de tauromachie a attiré le public et les aficionados à un bon niveau, notamment pour la tauromachie espagnole et les spectacles de caractère, tels recortadores, Cocarde d'Or ou Finale du trophée des As.

Cependant, la fréquentation a pâti de la météo venteuse de Pâques, et de la période hors vacances scolaires, et sans doute d'une baisse du pouvoir d'achat du public. De plus, la hausse des coûts entraîne des charges importantes, et un résultat déficitaire. Il est à espérer que 2025 redresse la barre, après une feria de Pâques 2025 qui connut une bonne fréquentation et un résultat positif, permettant d'être confiant pour l'avenir.